

Réunion des professeurs de philosophie de l'Académie le 17 octobre 2018
Lycée Jeanne d'Arc, Clermont-Ferrand
Objet : Réforme du lycée

Lors de l'Assemblée générale tenue le 28 juin 2018 qui concernait, outre les délais de corrections du baccalauréat, déjà la réforme à venir du lycée, les professeurs de philosophie de l'Académie avaient émis le souhait de se réunir de nouveau à la rentrée 2018. S'il est revenu à la Régionale Auvergne de l'APPEP d'organiser matériellement cette réunion, il était entendu qu'elle avait vocation à rassembler le plus grand nombre de collègues, puisque la réforme du lycée touche tout le monde.

Cette réunion s'est tenue au lycée Jeanne d'Arc (Clermont-Ferrand) le mercredi 17 octobre 2018 de 14h30 à 16h30. Dans les jours qui ont précédé la réunion nous étions parvenues des contributions substantielles provenant dans l'Allier du lycée Banville, en Haute-Loire des lycées Simone Weil et Léonard de Vinci, dans le Cantal du lycée Émile Duclaux, dans le Puy de Dôme des lycées Montdory et Chamalières. Enfin étaient présents à la réunion des collègues enseignant dans des lycées privés, ce qui a permis d'avoir une bonne vision de l'état des lieux de l'enseignement de la philosophie dans notre Académie.

La réunion a été très riche en discussions et a surtout permis aux collègues de faire part de leurs inquiétudes en constatant qu'elles étaient très souvent partagées par les autres. Des discussions animées et souvent à bâtons rompus il est possible de dégager trois grands axes :

1. Après que Bertrand Nouailles a rappelé que Denis Kambouchner était l'un des deux pilotes du groupe d'experts responsable de la rédaction du programme de la spécialité « Humanités, Littérature et Philosophie » (HLP), après aussi avoir rappelé que, pour le ministère, ce programme ne pouvait pas être un programme de philosophie, les collègues présents comme les collègues qui avaient fait remonter leurs contributions jugent ce programme très critiquable aussi bien sur la forme que sur le fond. Les principales critiques sont les suivantes : un très grand flou concernant beaucoup des items, une approche historique qui fait l'unanimité contre elle ; une évaluation qui privilégie un texte littéraire (mais « d'intérêt philosophique » !) à partir duquel il est demandé aux candidats de rédiger un essai en répondant à deux questions, l'une littéraire, l'autre philosophique ; une double correction pour le moment assurée mais dont on est en droit de se demander pour combien de temps ; deux inspections – celle de Lettres et de Philosophie – qui ne fonctionnent pas de la même manière concernant les corrections du baccalauréat, puisque l'inspection de Lettres est plutôt dirigiste et interventionniste ; à plus long terme certains collègues voient dans cette spécialité « HLP » un premier pas dans une bivalence qui ne dit pas encore son nom.

A tout ceci s'ajoute l'incertitude quant à la répartition des heures entre les Lettres et la Philosophie, puisqu'aucun cadrage national ne semble être prévu. Comment alors penser que les candidats auront été préparés à l'examen dans les mêmes conditions, si certains n'ont eu qu'un professeur de Lettres, d'autres qu'un professeur de philosophie, ou un professeur de lettres et de philosophie dans des proportions très variables ?

Enfin, nous ne connaissons toujours pas le programme de philosophie du tronc commun, dont l'épreuve est maintenue au mois de juin, quand le baccalauréat semble déjà joué pour les candidats. L'épreuve jouit, en outre, d'un coefficient très faible.

2. La plus grande partie de la réunion a été consacrée à la réforme du lycée et aux spécialités que les établissements doivent proposer en Première l'année prochaine. Au moment de se réunir, beaucoup de proviseurs avaient déjà fait une réunion où ils présentaient leurs projets et surtout les projections possibles de couples de spécialités en Terminale et de triplettes en Première. En discutant les uns et les autres, il est apparu que les proviseurs n'avaient pas tous la même approche, qu'il y avait encore un certain flou et que l'on pouvait craindre beaucoup concernant la place de la philosophie. Des proviseurs privilégient d'associer la HLP avec de nombreuses autres spécialités et de fonctionner ainsi en « barrettes », tandis que d'autres proposent un nombre de couples de spécialités en Terminales qui est égale au nombre de divisions – la HLP étant associée aux seules langues ou à l'art.

Ce qui ressort également c'est la très forte contrainte structurelle, qui conduit les proviseurs à reformer *grosso modo* les filières. Mais pèse sur la philosophie une menace budgétaire, puisque les spécialités seront financées (pourvues en heures au niveau de la DHG) à hauteur de 35 élèves. Or de nombreuses terminales littéraires sont loin d'être à 35 élèves, ce qui dans les faits fragilise la HLP, et d'autant plus si celle-ci reste accouplée avec les langues ou les arts. Les collègues présents à la réunion venant d'un lycée de campagne soulignent combien cette mesure, si elle devait s'appliquer sans discernement, était dramatique pour eux, puisque la Terminale L représente souvent une petite classe.

Cela conduit aussi à devoir penser malheureusement des « stratégies de communication » à l'adresse des élèves de Seconde pour leur présenter la spécialité HLP.

Il va de soi enfin que les services en termes de nombre d'élèves vont être considérablement alourdis dès lors que les classes de philosophie en tronc commun seront toutes à 35 élèves.

3. L'audience avec le recteur ayant lieu le lendemain 18 octobre, la réunion a aussi été consacrée aux demandes qui lui seront faites :
 - Demande d'ouvrir la spécialité HLP dans le plus grand nombre de lycées possibles, et pas seulement dans les lycées où existent actuellement une L.
 - Demande d'éclaircissement sur le financement des spécialités à hauteur de 35 élèves : que se passe-t-il pour les lycées de campagne qui ne peuvent pas abonder un nombre élevé de couples de spécialités à 35 élèves ?
 - Demande : dans les petites villes où se trouvent deux lycées (un public et un privé), comment envisage-t-on de penser les bassins de spécialités ? Va-t-on vers un partenariat public/privé, ce qui aurait pour conséquence qu'un élève se portant vers un couple de spécialités présenté seulement dans un lycée privé n'aurait d'autre choix que de payer ?
 - Demande que soit assurée la répartition égale des heures de HLP entre Lettres et Philosophie, soit 2h/2h en Première, 3h/3h en Terminale.
4. La réunion se finit par un constat : celui d'être placé dans la situation de devoir choisir entre la peste et le choléra. Ne pas assumer la spécialité de HLP risque de conduire à fragiliser les postes dans un lycée et donc la place de la philosophie ; assumer la HLP devra conduire le professeur de philosophie à devoir se débrouiller avec un programme qui n'est pas jugé à la hauteur des enjeux philosophiques. Toutefois, malgré les critiques syndicales, les résistances exprimées par de nombreuses disciplines devant cette réforme, la réforme pour le moment se met en place. Aussi les collègues présents à la

réunion jugent-ils nécessaire de devoir choisir entre deux maux et préférer donc choisir d'assumer la HLP, lorsque celle-ci est ouverte et effective, car il y va tout simplement des services et des postes. Mais cela ne vaut pas adhésion à la réforme.

La réunion prend fin vers 16h30. Avoir ainsi parlé des incertitudes et des inquiétudes, avoir fait part des situations dans nos établissements respectifs aura au moins eu un effet vertueux : un effet cathartique qui nous fait quitter le lycée Jeanne d'Arc l'âme un peu moins en peine et avec le sentiment d'une communauté philosophique auvergnate réelle et active.

Compte rendu : Bertrand Nouailles.